

Domaine Sciences, Technologies et Santé, Mention Gestion de la Production Industrielle, Spécialité Logistique et Performances Industrielles

RNCP11671 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	200
Code(s) ROME	H1402, H2502, H1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Strasbourg

<http://www.unistra.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le but de cette licence professionnelle est de compléter une formation initiale bac+2, secondaire ou tertiaire, par un ensemble de compétences professionnelles spécifiques aux métiers de la Logistique et de la Performance Industrielles, ainsi que du management, mais transversales aux branches d'activité. Les principaux buts de cette formation sont :

- de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances relatives aux différentes méthodes de gestion des flux à court, moyen ou long terme;
- de conduire les étudiants à la maîtrise des concepts et des outils qui permettent à l'entreprise d'aller vers l'excellence industrielle (Qualité, flexibilité, réactivité, Juste A temps, Lean Manufacturing ...)
- de développer leur capacité à mettre en place un « système d'informations » ;
- de renforcer leur aptitude à communiquer et à s'adapter au sein des systèmes de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de diplôme sera apte à :

- appréhender les différentes méthodes de gestion des flux (internes et externes)
- analyser le besoin, comparer et choisir entre différents progiciels
- maîtriser et mettre en oeuvre les statistiques appliquées à la demande
- connaître les différents outils du « Juste à Temps » et de la « Production au plus Juste »
- savoir dégager les incidences économiques (maîtrise des coûts, réduction des stocks)
- mesurer des performances et construire un système de tableau de bord avec ses indicateurs
- être capable de conduire un projet
- communiquer activement avec les membres de tous les services de l'entreprise
- manager les ressources.

Ces compétences acquises permettent de réaliser les tâches principales telles que:

- participer à l'implantation et à l'optimisation d'un système de gestion de flux (internes et/ou externes)
- appliquer et faire appliquer les outils du « Juste à Temps » et de la « Production au plus juste (Lean Manufacturing)

»

- conduire une démarche d'amélioration industrielle
- définir et justifier un projet d'investissement
- optimiser des circuits d'approvisionnement et de distribution
- participer, pour l'amélioration de la Performance Industrielle et Logistique, au développement de la communication et de la formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du diplôme définit, choisit, met en oeuvre et optimise les différents systèmes d'informations permettant la planification des activités de l'entreprise à court, moyen et long terme. Il participe à l'amélioration de l'organisation de la production et des équipements productifs. Il anime, participe à la formation et dirige une équipe de techniciens. Il peut également coordonner l'ensemble des actions d'amélioration de la Performance Industrielle dans une cohérence de Logistique globale.

Tous les secteurs d'activités sont donc concernés, que se soit du domaine de la production (automobile, agroalimentaire, pharmacie, ...) ou du service (banque, hôpitaux, etc.)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Métiers actuels et futurs visés (Niveau II) : Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement

- responsable logistique (interne, externe, globale)
- responsable P.D.P. (Programme Directeur de Production),
- responsable ordonnancement,
- responsable planification, responsable GP,
- responsable magasin (stocks),
- approvisionneur, acheteur,
- responsable méthodes production,
- administration des ventes,
- consultant.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 781 €
Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation · tension 3/5 (Modérée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 444
Jugés difficiles à recruter	38 %

Emplois saisonniers 11 %

Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité
--	--

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury désigné par le Président de l'Université, sur proposition du Directeur de l'IUT.

Le jury comprend au moins 10 membres, dont au moins un quart de professionnels (article 17 de la loi du 26 janvier 1984), le responsable pédagogique de la formation. Il est présidé par le Directeur de l'IUT.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Jury désigné par le Président de l'Université, sur proposition du Directeur de l'IUT.

Le jury comprend au moins 10 membres, dont au moins un quart de professionnels (article 17 de la loi du 26 janvier 1984), le responsable pédagogique de la formation. Il est présidé par le Directeur de l'IUT

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11671/>